

# RATENELLE

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-huit du mois de février, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de RATENELLE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en mairie de RATENELLE, sous la présidence de Monsieur BARBIER Claude, Maire.

Membres présents : Mme FARRIS Sandrine, M. VIOLY Alain, M. BOULY Laurent, Mme MOREAU Estelle, M. FRANCOIS Jean-Alain, M. SICARD Eric, M. BERNOUX Denis, M. CHEVRIER Gilles.

Membre(s) excusé(s) ou absent(s) : M. BRAYARD Philippe, M. GOYARD Jérôme (Pouvoir à M. BERNOUX Denis)

Secrétaire de séance : Mme FARRIS Sandrine

-----  
Approbation du Compte-rendu de la précédente réunion du 06 décembre 2019.

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

- M. le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

- a approuvé à l'unanimité (8 voix) le Compte Administratif 2019 qui se présente comme suit :

<u>SECTION de FONCTIONNEMENT</u> :	Dépenses :	216 881.32 €
	Recettes :	291 929.12 €
	Excédent :	75 047.80 €
	Report excédent 2018 :	81 934.27 €
	Total :	156 982.07 €

<u>SECTION d'INVESTISSEMENT</u> :	Dépenses :	133 877.46 €
	Recettes :	181 405.67 €
	Excédent :	47 528.21 €
	Report Déficit 2018 :	- 143 785.43 €
	Total :	- 96 257.22 €

**RESULTAT D'ENSEMBLE :            Excédent :            60 724.85 €**

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

- Après présentation du compte de gestion de l'année 2019 établi par M. Raphaël DORME, Receveur Municipal de la Trésorerie de CUISERY, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité ledit compte de gestion qui est conforme au compte administratif 2019.

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2019 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 75 047.80 € auquel s'ajoute le résultat antérieur de 2018 (excédent de 81 934.27 €), le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de 156 982.07 € (soit 75 047.80 € + 81 934.27 €) comme suit :

Excédent total :	156 982.07 €
Besoin de financement de la section d'Investissement (compte 1068) :	96 257.22 €
Report à nouveau (fonctionnement ligne 002) :	60 724.85 €

### VIDEOPROTECTION : DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Monsieur le Maire rappelle au conseil sa délibération du 12.04.2019 décidant le lancement d'une étude et d'une demande de chiffrage auprès des organismes agréés pour la mise en place de la vidéo protection.

- Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre une délibération l'autorisant à déposer les dossiers de demandes de subventions dans le cadre de ce projet.

- Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter les subventions DETR 2020 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et FIPD 2020 (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) dans le cadre du projet de mise en place de la vidéo protection et donne pouvoir à M. le Maire afin de déposer les dossiers correspondants.

### **APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT AGEDI**

- prend connaissance de la modification par le syndicat AGEDI de ses statuts en vue de les adapter à la réglementation en vigueur (passage d'un syndicat mixte fermé à un syndicat mixte ouvert et modification de l'objet du syndicat) et de la nécessité d'approuver cette modification par délibération
- approuve à l'unanimité l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte AGEDI, le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert et la modification de l'objet du syndicat.
- autorise à l'unanimité M. le Maire à valider les nouveaux statuts du syndicat informatique AGEDI.

### **RENOUVELLEMENT LOCATION BAUX RURAUX**

- M. le Maire fait part à l'assemblée du courrier de M. SPINDELAIRE Michael – GAEC Champ Rond – 71260 MONTBELLET qui sollicite la location des parcelles cadastrées ZM 64 (lot 3 et lot 6), ZM 73 (lot 1) et ZM 74, sises aux lieudits « Pré Janson » et « La Culod » (prairie communale), jusque là cultivées par M. CARRADOT Bruno qui prend sa retraite.
- le conseil municipal décide, à l'unanimité, de consentir à M. SPINDELAIRE Michael – GAEC Champ Rond – la location des parcelles ZM 64 (lot 3 d'une superficie de 6 hectares et lot 6 d'une superficie de 5 ha 44a 30ca), ZM 73 (lot 1 d'une superficie de 5ha 04a) et ZM 74 (superficie de 40a) à compter du 01/11/2020 pour une durée de trois, six ou neuf années entières et consécutives.
- autorise à l'unanimité M. le Maire à signer les baux correspondants.

### **PROJET VENTE TERRAIN COMMUNAL**

- M. le Maire informe l'assemblée avoir rencontré des personnes intéressées pour l'achat du terrain communal situé derrière l'ancienne poste ainsi que pour l'achat du terrain communal situé à l'arrière de la maison du CCAS.
- informe le conseil qu'en cas d'aboutissement du projet, il sera amené à délibérer ultérieurement sur les conditions de vente.

### **TRAVAUX EGLISE**

- a fait un point sur le dossier relatif aux travaux de l'église, sur les derniers échanges avec la Fondation du Patrimoine, les subventions attribuées et les travaux commandés en phase de démarrer prochainement (maçonnerie, plomberie et menuiserie).

### **PROJET EOLIENNES**

- a pris connaissance d'un potentiel projet éolien sur la commune de Ratenelle, porté par VENTELYS Energies Partagées.
- a décidé, par 2 voix pour, 1 abstention et 7 voix contre de ne pas donner suite audit projet.

### **PERMANENCE BUREAU DE VOTE ELECTIONS MUNICIPALES**

- a établi la tenue du bureau de vote les dimanches 15 et 22.03.2020 pour les élections municipales.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- a pris connaissance de la demande de Monsieur Patrick VIALAY qui sollicite la continuité du busage du fossé communal le long de sa propriété (soit environ 55 mètres – M. VIALAY propose d'effectuer la pose des tuyaux lui-même). M. Denis BERNOUX propose que la GAEC prenne à sa charge une partie du coût des tuyaux (à hauteur de 50% chacun avec la commune)
- Le conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à solliciter plusieurs devis pour la fourniture des tuyaux et une réunion avec les différentes parties concernées sera organisée afin de définir les conditions de prise en charge de chacune d'entre elles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

**LE MAIRE,**  
**Claude BARBIER.**